

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 11 Décembre 2018

Date d'affichage 11 Décembre 2018

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 20 (+ 5 procurations)

votants 25

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20181224-DEL\_18\_12\_17\_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2018

Affichage : 24/12/2018

**L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT**

Le DIX-SEPT DECEMBRE à Vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, M GALLAND Philippe, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Thomas GAETAN, M. Thierry BODIN, Mme TROUILLOT Marie-Hélène, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme MARCHAIS Bénédicte, M. Michel DIEDERICH, M. Gérard GUESNE, M. Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. PERRE Thierry, M. Claude DROUET, Mme Sylvie FAVRET

**Excusés** : Mme Josette JACOB, Mme MORIN-BURRE Camille, Mme DOLLON Sophie (Pouvoir donné à M. TACHEAU Jacky), M. Nicolas CHABLE (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), Mme ARZUL-MORICEAU Virginie (Pouvoir donné à M. Jean THOREAU), Mme Marie-Claire DUCCELLIER, Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à M. Didier REVEAU), Mme Dominique BURLOT (Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL), M. Quentin GÜTIERRES.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Sylvie SEQUEIRA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**ECOLES PAUL KLEE ET JEAN ROSTAND - LANCEMENT DU MARCHE DE MISE AUX NORMES ELECTRIQUES, TRAVAUX D'AMELIORATION THERMIQUE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire, informe les Membres du Conseil Municipal qu'il convient de réaliser des travaux d'amélioration thermique et une mise aux normes électriques dans les écoles Paul KLEE et Jean Rostand.

Afin de réaliser ces projets, une estimation a été faite. Le coût des travaux s'élève à 250 000 € HT hors honoraires, ces derniers sont estimés à 25 500 € HT.

Une procédure de marché public sera lancée, afin de retenir les entreprises qui réaliseront les travaux. Il convient également de solliciter un fond de concours auprès de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise, les fonds Européens Leader et la subvention de la Région susceptibles d'être accordés pour cette opération.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (25 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes,

- A lancer les travaux d'amélioration thermiques et de mise aux normes électriques dans les écoles Paul KLEE et Jean Rostand.
- A lancer la procédure de marché public correspondante
- A solliciter un fond de concours auprès de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise, les fonds Européens Leader et la subvention de la Région susceptibles d'être accordés pour ce projet.
- A régler toutes les factures qui en découleront.
- A signer tout document visant à la bonne conduite de cette opération.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire  
**Didier REVEAU**